

Réponses aux contributions du public

10/06/2025 – Contribution n°4 - Registre numérique – Contribution anonyme

Le présent document répond aux questions émises par une personne anonyme, rédigées de manière numérique sur le registre numérique et mis en ligne (contribution n°4).

Pour faciliter la lecture, les points évoqués dans cette contribution sont repris textuellement avant chaque élément de réponse apporté par ÉVONÉO.

« Au paragraphe 4.3 du résumé non technique de l'étude d'impact, il est indiqué que les travaux de terrassement se feront en novembre. A cette période, la zone humide risque d'être en eau et ainsi d'accueillir des batraciens, qui seraient alors directement impactés par les travaux. La période envisagée pour les travaux est-elle réellement propice pour la faune de la zone humide ? »

Rappelons au préalable que la future IME s'installerait sur une ancienne carrière remblayée à partir de déchets inertes, et qu'il s'agit d'un délaissé entre l'autoroute, la voie ferrée et plusieurs activités industrielles.

Une étude complète sur la biodiversité a été réalisée par un bureau d'études spécialisé pour évaluer la sensibilité du milieu et l'impact du projet sur la faune et la flore.

Il ressort de cette étude que les surfaces impactées présentent des fonctionnalités écologiques limitées. Les mesures proposées, tant en phase travaux qu'en phase d'exploitation, permettent de conclure à une incidence faible à très faible du projet sur le milieu naturel.

Comme indiqué dans l'étude (page 221), le mois de novembre fait partie de la période non sensible dans le cycle biologique annuel des amphibiens. Le tableau ci-dessous présente les périodes non sensibles pour réaliser les travaux :

Opérations	Lieux & Quantité	Taxons	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Réaménagement site compensation ZH	Partie Ouest de la parcelle AK34	Amphibiens	Jaune	Rouge	Jaune	Vert	Vert	Vert						

Période non sensible A privilégier	Période peu sensible Précautions	Période sensible A éviter
---------------------------------------	-------------------------------------	------------------------------

Cette période non sensible correspond au moment où les amphibiens ont quitté les points d'eau où ils se reproduisent au cours du printemps, voire de l'été. Ces points d'eau s'assèchent par

évaporation en raison des chaleurs estivales dans le contexte du site étudié, et qui ne risqueront pas d'être recolonisés avant la fin d'hiver suivant, les amphibiens n'utilisant ces points d'eau qu'en période de reproduction, qui s'étale finalement sur une courte période dans l'année.

Aussi, comme indiqué dans l'annexe 10 de l'étude d'impact, les travaux sur la zone humide seront assortis par la mise en place d'une barrière empêchant l'entrée des amphibiens dans l'emprise du chantier. Cette barrière pourra être prolongée sur les secteurs nécessaires du reste du site en fonction des indications de l'écologue en charge du suivi de l'opération. La fréquence de passage par l'écologue sera d'une 1 visite mensuelle.

« N'est-il pas préférable d'éviter complètement la zone humide ? »

Comme évoqué dans la réponse précédente, l'étude du milieu naturel a permis d'aboutir à un diagnostic sur les zones humides qui a révélé la présence de gazon amphibie sur la parcelle remblayée, à la faveur de dépressions du terrain qui arrivent à stocker provisoirement les ruissellements des périodes pluvieuses avant de s'assécher. Il s'agit donc d'une zone humide définie uniquement sur un critère botanique et non selon un critère pédologique (sol). Il est important de noter que cette zone humide a été générée par les opérations de réaménagement de la carrière en fin d'exploitation, notamment par la compaction importante des matériaux empêchant l'infiltration de l'eau.

Aucun lien entre cette zone humide «botanique» et une nappe phréatique n'a pu être établi.

Ces dépressions sont également fréquentées par des amphibiens venant de la carrière voisine en fin d'hiver, l'assèchement rapide ne permet toutefois pas la réalisation de leur cycle de reproduction.

Le bilan de cette étude menée durant les 4 saisons a permis d'identifier une zone humide réglementaire sur la partie remblayée du domaine d'étude, dont la fonctionnalité écologique est très limitée par son assèchement fréquent.

Enfin, la société ÉVONÉO s'est engagée à renaturer une superficie de 7 600 m² et créer ainsi un espace à bonne fonctionnalité de zone humide et préservé des usages industriels périphériques.